

Avis aux membres



Le 23 octobre 2009

2009-043

Objet: Amendements aux règles de la Bourse de croissance TSX (TSXV) afin d'abroger les règles restantes portant sur la conduite des membres (Règle F)

Les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (les « commissions ») ont approuvé des amendements aux règles TSXV afin d'abroger l'ensemble des articles restants de la règle F, ces règles portant sur la conduite des membres n'étant plus pertinentes dans le contexte des activités courantes de la TSXV.

Les articles de la règle F qui sont supprimés sont présentement réglementés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières en vertu de ses Règles des courtiers membres et des Règles universelles d'intégrité du marché, ou par les commissions en vertu de la législation existante sur les valeurs mobilières.

Les articles suivants de la règle F sont supprimés :

F.1.01 – Surveillance des comptes

F.1.02 – Exercice de la diligence voulue à l'égard des comptes

F.1.03 – Responsabilité du fait d'autrui

F.2.01 – Pratiques commerciales

F.2.02 – Utilisation de bureaux

F.2.03 – Conformité des employés

F.2.04 – Conflit d'intérêts

F.2.05 – Sens opposé du marché

F.2.18 – Infractions particulières

F.2.19 – Vente d'un droit de propriété

F.2.20 – Acquisition d'un droit de propriété

F.2.28 – Priorité aux clients dans le cadre d'un placement

F.2.29 – Priorité aux clients dans le cadre d'un placement privé

F.2.30 – Divulgence des avoirs du groupe de professionnels

F.2.31 – Délai de garde applicable au groupe de professionnels

F.2.32 – Restrictions sur le droit de propriété du groupe de professionnels

Cette modification est en vigueur à compter du 23 octobre 2009.

Pour toute question, veuillez contacter Deanna Dobrowsky, directrice, Affaires réglementaires, Groupe TMX au 416-947-4361.

Deanna Dobrowsky
Directrice, Affaires réglementaires
Groupe TMX

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas